



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Cinquième session

Phuket (Thaïlande), 27 septembre – 1^{er} octobre 2010

GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE COORDONNER LES STATISTIQUES DES PÊCHES: AQUACULTURE

INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS

1. La connaissance de la situation et des tendances de l'aquaculture, notamment des aspects socio-économiques, est un élément clé pour l'élaboration de politiques saines visant à développer ce secteur de manière durable. La nécessité de collecter des données et des informations relatives à l'aquaculture est inscrite dans le Code de conduite pour une pêche responsable¹, et certains besoins en matière de données sont détaillés dans les Directives techniques qui y sont associées.
2. Il est essentiel de disposer de données fiables et opportunes sur les structures, la production et la performance du secteur aquacole afin de mettre en place des pratiques durables bien intégrées au développement rural, agricole et côtier. Les informations de ce type permettent aussi de mettre en évidence l'impact significatif et durable des bonnes pratiques.
3. Dans de nombreux pays, le secteur aquacole se développe rapidement alors qu'il n'existe pas d'arrangements ni de mécanismes institutionnels adaptés pour fournir les informations indispensables à la gestion durable de ce secteur. Ces États doivent ajuster de toute urgence leurs systèmes actuels afin de répondre à la demande croissante de données et d'informations, et améliorer en conséquence leurs systèmes statistiques nationaux relatifs à l'aquaculture.
4. À cet effet, la Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture (Stratégie-STA) et les grandes lignes du Plan qui s'y rapporte ont été élaborées par la FAO grâce à la Consultation d'experts sur l'amélioration des informations mondiales relatives

¹ FAO. 1995. Code de conduite pour une pêche responsable. Rome, FAO.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

à la situation et aux tendances dans le secteur de l'aquaculture, organisée en 2004². Elles ont été approuvées par la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture (New Delhi, 2006³) puis par la vingt-septième session du Comité des pêches (Rome, mars 2007⁴).

5. La Stratégie est un instrument volontaire de portée mondiale, qui s'applique à tous les types de systèmes et de pratiques aquacoles. Son objectif général consiste à établir un cadre pour l'amélioration de la connaissance et de la compréhension de la situation et des tendances de l'aquaculture, qui servira de base à l'élaboration de politiques et à la gestion. Elle met l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités dans les pays en développement. Des efforts internationaux et nationaux doivent contribuer à sa mise en œuvre. Les actions liées à la Stratégie se divisent en trois catégories:

- amélioration des mécanismes et procédures institutionnels en matière de statistiques et de communication sur la situation et les tendances;
- méthodologies et normes mondiales;
- renforcement des capacités dans les pays en développement.

6. Le présent document (COFI/AQ/2010/8) résume les progrès réalisés quant à la mise en œuvre de la Stratégie dans chacun des trois domaines cités.

AMÉLIORATION DES MÉCANISMES INSTITUTIONNELS

7. Après approbation de la Stratégie-STA à la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture, le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, lors de sa vingt-deuxième session, s'est posé la question de savoir quelle serait la structure la plus appropriée pour un organe équivalent dans le domaine de l'aquaculture, et a signalé que cela devait figurer parmi les activités clés liées à la Stratégie-STA. Le Groupe de travail a noté que l'intérêt porté à l'aquaculture variait considérablement d'un membre à l'autre et que de nombreuses autres organisations, qui ne font pas partie de ce groupe à l'heure actuelle, souhaiteraient disposer de normes statistiques pour l'aquaculture. Par ailleurs, les données requises pour la pêche et les produits halieutiques présentent de nombreux aspects communs aux sous-secteurs de la pêche de capture et de l'aquaculture. Il faut, par conséquent, veiller à la cohérence des normes et concepts. Pour finir, le Groupe de travail a encouragé les experts du domaine de l'aquaculture à poursuivre leurs efforts visant à créer un organe équivalent pour ce secteur et indiqué que les relations entre ces deux groupes seraient discutées ultérieurement.

Atelier sur la création d'un Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles

8. Cet atelier d'experts s'est tenu à Nakorn Nayok (Thaïlande), du 8 au 10 janvier 2008. Suite à la décision prise à la vingt-deuxième session du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, il a été organisé afin de déterminer quelle serait la structure la plus appropriée pour un organe équivalent dans le domaine de l'aquaculture. Après avoir examiné les besoins en matière de données et d'informations sur l'aquaculture, les carences existantes, la nécessité d'harmoniser les normes, les interrelations entre la pêche de capture et l'aquaculture, et les structures et activités du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, les participants à l'atelier ont réaffirmé qu'il était indispensable de mettre en place un mécanisme destiné à identifier, fixer et harmoniser les normes régissant les données, informations et

² FAO. 1995. Towards improving global information on aquaculture (en anglais uniquement). Document technique sur les pêches n° 480. Rome, FAO.

³ FAO. 2007. Rapport de la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture. New Delhi (Inde), 4-8 septembre 2006. FAO, Rapport sur les pêches n° 816. Rome, FAO

⁴ FAO. 2007. Rapport de la vingt-septième session du Comité des pêches. Rome, 5-9 mars 2007. FAO, Rapport sur les pêches n° 830. Rome, FAO.

statistiques relatives à l'aquaculture. Ils ont recommandé la création du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles dans le cadre du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, en précisant qu'il fallait lui attribuer un mandat, des règles de procédure et une composition propres, qui reflètent les besoins spécifiques du secteur aquacole. Un projet de mandat et une proposition détaillée concernant les fonctions et la structure de cet organe ont été formulés.

9. À l'occasion de cet atelier, Eurostat⁵, la FAO, l'OCDE⁶, le SEAFDEC⁷ et la CPS⁸ ont émis le souhait de rejoindre le groupe. Conformément aux recommandations faites lors de l'atelier, la demande de participation du RCAAP⁹ au Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches a été acceptée.

Réunion intersessions du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches

10. Lors de sa réunion intersessions qui s'est tenue à Dartmouth (Canada) les 8 et 9 juillet 2008, le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches a examiné les conclusions de l'atelier de Nakorn Nayok et accepté de manière informelle sa recommandation quant à la création d'un groupe spécialisé dans l'aquaculture avec un mandat, des règles de procédure et une composition propres. Il a constaté des interrelations substantielles et croissantes entre l'aquaculture et la pêche, tout en reconnaissant la nécessité d'une expertise différente de celle disponible en son sein pour aborder les questions spécifiques à l'aquaculture. En effet, le Groupe de travail est principalement axé sur la pêche de capture marine et sa gestion. Par conséquent, il a considéré qu'il était préférable de créer deux groupes spécialisés d'importance égale – l'un pour l'aquaculture et l'autre pour la pêche de capture – travaillant en parallèle et de manière indépendante. Il a ajouté que la session principale serait consacrée à la coordination et à l'harmonisation de ces deux groupes. À sa vingt-troisième session, en février 2010, le Groupe de travail est convenu de formaliser la nouvelle structure et ses activités. Par ailleurs, il a confirmé que les activités intersessions du Groupe de l'aquaculture, qui sera présidé par l'une des organisations participantes, débuteraient avant sa création officielle.

Vingt-troisième session du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches

11. Lors de sa vingt-troisième session, qui s'est tenue à Hobart (Australie) du 22 au 26 février 2010, le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches a modifié ses règles de procédure et créé deux groupes de travail spécialisés et permanents: le groupe de l'aquaculture et le groupe des pêches de capture.

MÉTHODOLOGIES ET NORMES MONDIALES

12. Conformément à l'accord informel conclu lors de la Réunion intersessions du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, en juillet 2008, le groupe de l'aquaculture a commencé ses activités rapidement. À l'occasion de la quatrième session du Sous-Comité de l'aquaculture (6-10 octobre 2008), il a organisé à Puerto Varas (Chili, 3-4 octobre 2008) sa première session *ad hoc*, à laquelle ont participé quatre organisations membres du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches et huit organes non membres spécialisés dans l'aquaculture. Au cours de cette réunion, les règles de procédure du groupe ont été définies et des participants potentiels ont été identifiés. Bien que plusieurs organisations, notamment

⁵ Office statistique des Communautés européennes (Eurostat)

⁶ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

⁷ Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC)

⁸ Communauté du Pacifique (CPS)

⁹ Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP)

l'OSPESCA¹⁰ et CAPA, aient exprimé leur souhait de rejoindre le groupe, aucune demande officielle n'a été reçue à ce jour.

13. Pendant sa première réunion *ad hoc*, le groupe de l'aquaculture a indiqué que la tâche la plus urgente et prioritaire était la révision de la composante aquacole du Manuel du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches. En conséquence, la FAO et le RCAAP ont rédigé une table des matières provisoire, qui a été examinée et discutée lors de la deuxième réunion *ad hoc* du groupe de l'aquaculture, qui s'est tenue à Rome le 6 mars 2009, parallèlement à la vingt-huitième session du Comité des pêches.

14. Le groupe de l'aquaculture a considéré que l'établissement d'une norme internationale concernant les termes, les concepts et la méthodologie était sa tâche la plus urgente et prioritaire, et a déterminé s'il fallait poursuivre l'élaboration du projet de modification de la composante aquacole du Manuel, qui a été présenté pour approbation à la vingt-troisième session du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches.

15. Un atelier d'experts, auquel ont participé cinq organisations membres du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches et onze experts sélectionnés, a été convoqué à Along (Viet Nam) du 10 au 13 novembre 2009 pour finaliser ce projet de modification. La FAO et le RCAAP en avaient rédigé et distribué une version provisoire à tous les participants et à d'autres organisations intéressées avant le début de l'atelier. Les participants ont examiné le projet et poursuivi son élaboration en se concentrant sur les concepts. À l'issue de l'atelier, ils sont convenus du contenu et ont rassemblé des textes, présentés ensuite pour approbation à la vingt-troisième session du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches.

Contenu du Manuel

16. Le Manuel du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches a pour objet de proposer une série de concepts et de définitions de termes utilisés dans la collecte de statistiques et de données concernant la pêche et l'aquaculture, ainsi que de fixer les codes standard qui doivent être utilisés. Les domaines qu'il couvre ont été choisis en raison de leur pertinence du point de vue de l'élaboration de politiques et de la gestion du secteur.

17. Les principaux points traités sont les suivants:

- la propriété et les contraintes du comportement animal sont considérées, dans une certaine mesure, comme des éléments clés permettant de distinguer l'aquaculture de la pêche de capture;
- le concept d'aquaculture englobe l'élevage de tous les organismes aquatiques, quelle que soit l'utilisation qui en est faite; autrement dit, les alevins relâchés dans le milieu sauvage et les organismes destinés à des usages non alimentaires, y compris les organismes d'ornement, sont également considérés comme des produits aquacoles; selon le stade de développement, le type de produit et d'organisme, la mesure de la production la mieux adaptée peut être la biomasse (équivalent poids vif) ou le nombre;
- la production aquacole nette est considérée comme un accroissement de la biomasse et/ou du nombre pendant la période où les organismes sont dans l'exploitation; par conséquent, le suivi de la production aquacole nécessite la collecte de données concernant aussi bien les intrants que les produits au niveau de l'exploitation;
- les systèmes de production sont clairement définis, tout comme la catégorisation standard à des fins statistiques.

¹⁰ Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA)

18. Les exigences minimales en matière de communication des statistiques nationales sont présentées ci-après.

- **Intrants**

- En principe, la production annuelle d'œufs de poisson en nombre et en valeur d'achat par espèce doit être mesurée et communiquée régulièrement. Les quantités d'œufs importés et issus de milieux naturels doivent faire l'objet de suivis distincts. Pour les œufs importés, outre la quantité en nombre et en valeur par espèce, les données concernant la quantité estimée en biomasse et par pays exportateur doivent être conservées, le cas échéant. Pour les œufs issus d'un milieu naturel, il est vivement conseillé d'enregistrer, autant que faire se peut, la quantité en biomasse ainsi que le nombre et la valeur par espèce. Dans de nombreux cas, la quantité estimée en poids vif peut être négligeable. Cependant, en particulier pour toutes les espèces de thon et les anguilles, la quantité estimée en biomasse est essentielle. Le cas échéant, la valeur des œufs doit être incluse.

- **Extrants. Les données qui doivent être collectées sont les suivantes:**

- Produits alimentaires: quantité en équivalent poids vif et valeur à la production, stratifiées par espèce, par milieu (eau douce, eau saumâtre ou mer), par système de production et par destination (marché intérieur ou exportation).
- Produits non alimentaires: quantité en nombre ou en poids et valeur à la production, stratifiées par produit, par espèce, par milieu (eau douce, eau saumâtre ou mer), par système de production et par destination (marché intérieur ou exportation).
- Œufs: quantité en nombre et valeur à la production, stratifiées par espèce, par milieu (eau douce, eau saumâtre ou mer), par système de production et par destination (aquaculture intérieure, milieu sauvage intérieur ou exportation).
- Stock de géniteurs: quantité en nombre et en biomasse et valeur à la production, stratifiées par espèce, par milieu (eau douce, eau saumâtre ou mer), par système de production et par destination (marché intérieur ou exportation).

- **Emploi**

- Les statistiques requises sont le nombre de personnes employées dans le secteur de l'aquaculture, par sexe et par type d'emploi (temps plein, temps partiel ou occasionnel).

- **Structure des activités d'élevage**

- Les informations sur la structure des activités d'élevage doivent être issues de données administratives qui concernent notamment l'enregistrement et les licences. Au minimum, le nombre total d'unités de production (selon l'unité de référence adoptée par le pays en matière d'enregistrement et de licences) par type de milieu (eau douce, eau saumâtre ou mer) doit être enregistré et communiqué régulièrement. Lorsque cela est possible, il est conseillé d'y ajouter des données concernant le nombre d'exploitations et les superficies totales par système de production. Il est également recommandé de stratifier ces statistiques par type d'exploitation (familial ou non).

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

19. La FAO a poursuivi, sans succès, ses efforts visant à obtenir des fonds pour la mise en œuvre de la Stratégie-STA. L'atelier de rédaction du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, dans le cadre duquel les organisations travaillent activement sur les statistiques de l'aquaculture en Asie, a offert la possibilité à la FAO, au RCAAP et au SEAFDEC de se réunir. Ils ont ainsi pu organiser le premier atelier régional destiné à identifier les besoins en matière de renforcement des capacités en Asie, afin de mettre en œuvre la Stratégie-STA. Cette réunion s'est tenue du 16 au 18 novembre 2009, parallèlement à l'atelier de rédaction, à l'instigation de la FAO, du RCAAP, du SEAFDEC et du ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Viet Nam. Vingt et un représentants issus de 15 pays y ont pris part.

20. Après la présentation de la situation et des questions actuelles liées aux statistiques de l'aquaculture par les États participants, trois cycles de discussions rassemblant deux groupes chacun ont porté sur les sujets ci-après:

- données minimales souhaitées, communication, uniformité (pas uniquement des données relatives à la production, mais aussi des données sociales et économiques), demande des utilisateurs, qui, quoi et comment;
- mesures d'incitation à destination des agriculteurs, interventions auprès d'eux, participation appropriée des associations d'agriculteurs;
- uniformité du mécanisme de collecte des données;
- amélioration de la structure administrative au sein des pays, renforcement du caractère prioritaire de la collecte des données, coordination entre les organisations recueillant des données;
- renforcement des capacités;
- coopération régionale et interrégionale (par exemple, mécanismes de compilation et de partage des informations).

21. Les principales conclusions des discussions de groupe sont les suivantes:

- la plupart des pays n'ont pas la capacité de se conformer aux exigences en matière de données et, par conséquent, il est nécessaire de renforcer encore davantage les capacités dans ce domaine;
- les systèmes de collecte et de communication des données aquacoles doivent comporter au moins deux niveaux (composantes): un premier niveau chargé de recueillir des données et informations directement auprès des agriculteurs et/ou par le biais de groupements (englobant divers types d'associations, de collectivités et de groupes d'accès) et un second niveau chargé d'évaluer les données et informations recueillies;
- le recours à des groupements présente de nombreux avantages (c'est une tendance croissante de l'aquaculture asiatique, en particulier pour ce qui est de l'adoption de pratiques de gestion améliorées), surtout lorsque la collecte et la communication des données (rôle de l'agent recenseur) relèvent clairement de la responsabilité de ces groupements en ce qui concerne la gestion et la tenue des registres;
- les partenaires les plus essentiels pour la collecte des données sont les agriculteurs et autres professionnels du secteur; en raison du besoin croissant d'informations, il sera indispensable de leur faire prendre conscience de l'intérêt de tenir des registres et de l'importance de la communication des données sur le long terme, ainsi que de renforcer les relations entre les agents de vulgarisation et les agriculteurs; dans certains pays, les agriculteurs peuvent bénéficier de mesures d'incitation directes et/ou indirectes (fonds de secours en Malaisie, prêts bancaires au Myanmar, par exemple) et celles-ci doivent être un outil d'amélioration de la collecte et de la communication des données;
- le mise en relation de la collecte des données aquacoles et des divers recensements effectués (recensement de la population et recensement agricole, entre autres) est utile, en particulier pour la planification et l'évaluation du développement du secteur aquacole; de même, une consultation plus approfondie et régulière avec d'autres agences ou organisations qui collectent des informations faciliterait le renforcement de la coordination, notamment le partage mutuel des ressources (notamment des agents recenseurs et d'autres ressources allouées à ces études, comme c'est le cas aux Philippines);
- la collecte et la communication des données sur l'atténuation et l'adaptation aux impacts du changement climatique est le domaine dans lequel le renforcement des capacités est le plus indispensable dans la région; la Chine a déjà fait des progrès à cet égard et les participants à la réunion sont convenus qu'ils devaient trouver des mécanismes permettant de partager, au sein de la région, les expériences de ce pays et la documentation qu'il a élaborée;

22. En conclusion, les participants ont recommandé:
- la mise en place d'un site Internet servant à publier et partager, dans le domaine de l'aquaculture, des informations concernant la collecte des données, les manuels de formation, les expériences, les normes et les informations recueillies par les pays qui ne sont pas diffusées par la FAO;
 - l'élaboration d'un manuel simple traitant de la collecte des données aquacoles.
23. Par ailleurs, les participants sont convenus d'encourager les efforts nationaux visant à:
- améliorer la collaboration régionale et interrégionale en ce qui concerne le renforcement des compétences en matière de collecte et de communication des données;
 - examiner et améliorer les capacités et les compétences à tous les niveaux et de manière régulière;
 - organiser une consultation régulière entre les agents chargés de la collecte des données, les recenseurs, les statisticiens et les utilisateurs d'un même pays ainsi que de pays différents.

PROCHAINES ÉTAPES

24. Les activités hautement prioritaires qui doivent désormais être réalisées sont:
- l'élaboration d'un manuel et de directives techniques concernant la collecte des données, en particulier de celles qui font partie des exigences minimales en matière de statistiques aquacoles nationales;
 - l'obtention de ressources extrabudgétaires destinées à financer les ateliers régionaux et les activités de renforcement des capacités entreprises par la suite.

MESURES SUGGÉRÉES AU SOUS-COMITÉ

25. Le Sous-Comité est invité à:
- examiner et donner des avis sur le contenu du projet de Manuel sur les statistiques aquacoles;
 - donner des avis sur la manière dont il faut progresser dans ce domaine et exprimer son souhait de fournir les ressources extrabudgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan;
 - faire rapport sur les efforts destinés à mettre en relation la collecte des données aquacole et le recueil d'autres types de données, en particulier les recensements agricoles et/ou de la population effectués au sein des pays membres.